



Nancy le 28 Avril 2009

## Discours du 1<sup>er</sup> Mai 2009

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

L'association Alter Égaux née en 2002 était la première association LGBT du département. Aujourd'hui, Alter Égaux évolue vers une lutte contre toute forme d'inégalités de droits dans notre Pays. Comme chacun peut lutter contre le racisme, nous pensons que l'homophobie ne doit pas faire exception; tout le monde à sa place dans notre association, tant que chacun s'accorde à lutter sur l'ensemble de ces dernières avec la même volonté. Nous souhaitons une égalité des droits pour toutes et tous, sans condition, ni communauté spécifique. Nous considérons que nous devons apporter des réponses claires aux dossiers que nous traitons, aussi nous avons fait le choix de mener la réflexion, plutôt que de réagir à l'émotionnel. Certes cela nous demande du temps, de débattre entre nous et avec des interlocuteurs extérieurs comme les députés, les préfectures, les mairies, et toutes les autorités de notre pays, afin de montrer notre attachement inextinguible à l'unité Républicaine, plutôt qu'à défendre cette l'idée actuelle que notre société serait une juxtaposition de communautés. Pour vivre ensemble il faut définir un cadre et des règles communes et nous ne pensons pas que des exceptions aux règles soient souhaitable... Aujourd'hui les choses ont évolué, et Alter Égaux prend compte de l'évolution de notre société en restant fidèle à ses principes d'origine en se référant aux Droits de l'Homme et du Citoyen, à la Séparation des Eglises et de l'Etat, aux valeurs de la République : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ. Nous ne sommes liés à aucun parti politique ou syndicat, mais nous assumons la responsabilité politique de notre combat.

A l'heure actuelle, où les intégristes de tout poils, grignotent inlassablement les acquis de liberté par les peuples, il nous semble important de rappeler que le combat contre les discriminations et un principe important dans la mesure où se dernier permet une unité des peuples, plutôt qu'à une division communautaire du monde en fonction des croyances et idéologies religieuses. C'est aussi défendre la liberté d'expression si chèrement payée par nos ancêtres qui ont donné leur vie pour avoir blasphémé.

Le blasphème, ce concept abstrait pour bon nombre d'entre nous n'en demeure pas moins un discours irrévérencieux à l'égard de ce qui est vénéré par les religions ou de ce qui est considéré comme sacré. Le problème avec le blasphème, quand celui-ci se transforme en loi, c'est qu'il empêche toute liberté d'expression, rendant le droit divin supérieur au droit humain. Et nous devons le combattre, tant les intégristes l'utilise comme arme pour désolidarisé toute tentative d'union des peuples au-delà des croyances de chacun... En sorte cela revient à « diviser pour mieux régner » comme le disait Machiavel.

Les médias n'ont de cesse de nous montrer les intégristes des autres pays, incitant donc la population Française à la méfiance, voire à la haine, de ces peuples étrangers, mais se garde bien de parler de nos intégristes à nous !

Le Vatican, depuis l'élection de Benoît XVI, est devenu le repère des pires intégristes chrétiens, et les positions prises par le pape ne peuvent que nous inquiéter fortement.

Pour citer l'excellent article de Caroline Fourest paru dans « Le Monde du 20 Mars 2009 » qui avait pour titre « L'évangile selon l'âge de pierre » : « Que penser de cet archevêque ayant excommunié une mère brésilienne pour avoir fait avorter sa fille de 9 ans, enceinte après un viol ? Ou de Benoît XVI visitant des malades du sida en Afrique, pour faire ses bonnes oeuvres, après avoir une fois de plus délégitimer les préservatifs ? »

Tout ceci n'est que la partie visible de l'iceberg, car au-delà de ces prises de positions insupportables pour les penseurs libres que nous sommes, c'est une vision de notre société, archaïque et conservatrice qui est protégée et mise en avant au nom de la foi. Notre gouvernement actuel s'en accomode fort bien et gardant légal la filiation par le sang comme étant la seule vérité, alors que la famille contemporaine est plurielle (Divorcés, monoparentale, recomposée ou homoparentale), et que les projets de loi sur la famille, notamment avec l'ouverture à l'accès aux mères de substitution (mère porteuse) sacralise l'idée anti-féministe qu'une femme ne peut avoir accès aux techniques de procréation assistée que dans la mesure où cette dernière prouve aux autorités médicales, deux années de vie commune avec un homme, sans quoi ce système de procréation lui est interdit.

La tendance actuelle est d'autant plus inquiétante que au nom de Dieu, l'ensemble des intégristes s'accordent entre eux sur la gestion de l'espace publique au niveau mondial, en étant à l'origine par ailleurs de nombreuses guerres, mais se retrouvent en accord parfait lorsqu'il s'agit de combattre toute forme d'émancipation humaine, loin de leur dogme...

La réponse contre ces pacifistes, qui ne demandent qu'à pouvoir s'exprimer ou croire librement, sans rester dans la norme imposé, allant de la condamnation judiciaires à la peine de mort, pour le simple fait d'avoir remis en cause l'existence divine, ou avoir cru en une autre religion que celle majoritaire dans le pays. C'est pourquoi nous pensons et affirmons que la question religieuse doit être séparée de la sphère publique et politique.

Au nom de leurs croyances, ils ont réussi à faire voter au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le 25 Novembre 2008, une résolution non-contraignante (soit disant) appelant les Etats à empêcher, y compris par la loi, le dénigrement des religions. Ce sont les pays islamiques qui ont voté pour avec le Venezuela et le Bélarus par 85 voix contre 50. Cette grande institution est devenue un espace de promotion de la diffamation des religions à l'instar de sa mission d'origine des droits de l'homme... Ce sont les droits humains que doit réussir à défendre à nouveau cette institution et non les droits de Dieu. En espérant qu'elle arrive à le faire avant que les dérives intégristes qui se dessinent ne finissent par détruire cette institution et vienne à détruire la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Il est clair que le souci, récurrent, de faire taire la critique religieuse et notamment la critique de l'islam sous le prétexte que ce serait faire de la discrimination ou du racisme participe de la volonté de créer un monde lissé, dépourvu de toute contestation, de toute possibilité de remise en cause, un monde rempli de moutons qui disent béni-oui-oui à tout et à tous. Plus grave encore, interdire la critique de l'islam sous prétexte de faire de la discrimination est une atteinte grave ; car il ne s'agit pas ici de protéger des individus, des être humains mais d'interdire la remise en cause d'une doctrine, d'une pensée, d'une vision du monde. Bref, il s'agit, tout simplement, d'interdire l'exercice du libre arbitre, l'exercice de l'esprit critique. Il s'agit, surtout, d'interdire l'évolution, d'interdire aux peuples le droit au changement.

Alors que la conférence de Durban I en 2001 avait vu un "déferlement de racisme", Durban II s'appête à adopter "un texte où figure tout ce que nous souhaitions, tout ce que les pays occidentaux souhaitaient" même si "ce n'est pas parfait", a affirmé Bernard Kouchner, alors qu'une fois interrogé sur le fait que les discriminations envers les homosexuels ne figuraient pas dans le texte, il a reconnu que "ça on n'a pas pu, on le fera la prochaine fois".. Ce double langage doublé d'hypocrisie de la part de représentant d'un état soit disant laïque, permet aux intégristes de continuer à faire pression, tant toute opposition laïque est dénoncé par les intégristes comme étant du racisme.

Nicolas SARKOZY n'est pas en reste, car il est fort habile, en attaquant la question Laïque, pour amener au communautarisme.

Le Parti Socialiste ne fait guère mieux avec le projet de loi N°710 qui a été présenté le 20 Février 2008 par J. Glavany au nom du groupe socialiste et apparenté... Ce texte qui réduit complètement la laïcité afin de n'en faire qu'un instrument de lutte contre les dérives sectaires des religions. En garantissant la liberté d'opinion, en n'introduisant aucune différence entre les opinions selon qu'elles ont des références transcendantales ou non (ce que voulait faire le projet de constitution européenne), la laïcité constitue la Nation, creuset où se fondent les apports de chacun, comme assemblée des citoyens libres et égaux en droit, et de ce fait outil de défense collective de la liberté et du droit. Tournée vers l'avenir et assumant la totalité de son histoire, elle ne privilégie aucune racine particulière, fussent des soi-disant sources chrétiennes. On ne peut que regretter que dans un texte sur la laïcité, soit confondus les *laïcs*, c'est-à-dire les catholiques non-membres du clergé, avec les *laïques*, concept forgé au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pour désigner les porteurs de liberté qui sont à l'origine de la loi de 1905.

En rupture complète avec la loi de 1905 est institué un **principe effarant d'égalité entre les cultes**. La République ne reconnaît que des citoyens libres entre autre de s'associer dans le respect de la loi. En 1789 l'Assemblée a refusé de se préoccuper de la définition des cultes, de leur organisation, de leur protection et de leur défense éventuelle pour donner la priorité absolue aux opinions religieuses et à leur liberté : aucun contrôle, aucun agrément n'est nécessaire. *Les fidèles seuls sont responsables de leur culte*, de son organisation et de son expression dans le respect de l'ordre public défini par la loi. Dans ce cadre les cultes apparaissent ou disparaissent au gré de leurs fidèles. Ce principe effarant d'égalité des cultes entraîne la demande d'une égale représentation des cultes et autres opinions dans les services publics, ce qui procède à une destruction de la République qui n'est pas fondée sur le communautarisme religieux ou autre mais sur l'égalité des citoyens. Ceci imposerait d'ailleurs que l'Etat définissent les cultes qu'il habilite à de telles revendications alors que ce n'est pas l'Etat qui reconnaît les cultes mais les fidèles d'un culte qui l'organisent sous leur responsabilité. Il n'y a donc pas de dispositions nouvelles à prendre lors de l'apparition d'un culte nouveau.

C'est en prenant conscience de l'ensemble des mouvances qui travaillent ensemble à la limitations de nos libertés que nous pourrons faire face aux injustices et aux discriminations, dont les dogmes religieux sont porteurs parfois, mais dont les intégristes ne manquent pas de relever l'intérêt.

C'est donc pour toutes ces raisons qu'un espace de réflexion comme Alter Egaux sur les discriminations et plus largement sur le fonctionnement de notre société est utile. Nous avons besoin de vous.

Yohan DRIAN  
Président d'Alter Egaux

Association ALTER EGAUX, Lutte pour l'égalité des Droits	
c/o Yohan DRIAN	c/o Philippe ROTH - MOKO&CO
4, Rue du Téméraire	6 place de la Gare
54000 – NANCY	68000 COLMAR
Tél. : 06.01.81.32.00	Tél. : 06.76.04.01.30
Mail : <a href="mailto:contacts.associationalteregaux@laposte.net">contacts.associationalteregaux@laposte.net</a>	<a href="http://www.e-monsite.com/associationalteregaux">http://www.e-monsite.com/associationalteregaux</a>